



**Richelieu** garantit ses éviers et lavabos d'acier inoxydable contre tout défaut de matériau ou de fabrication tant et aussi longtemps que l'acquéreur initial demeure propriétaire de sa résidence. Les crépines sont garanties pour une durée d'un (1) an.

Cette garantie ne s'applique cependant pas dans le cas de dommages découlant d'une erreur d'installation, d'une utilisation abusive, d'une mauvaise utilisation ou d'un entretien et de soins inappropriés, qu'ils aient été causés par un entrepreneur, un d'entretien ou le consommateur.

**Richelieu** n'assume aucune responsabilité quant aux ébréchures, aux égratignures et aux taches infligées au produit, au fil du temps, dans le cadre d'une utilisation normale.

Cette garantie exclut toute utilisation industrielle et commerciale et toute utilisation d'entreprise.

Elle ne couvre pas les frais d'expédition, les frais de main-d'œuvre ni les dommages subis en cours d'installation, de réparation ou de remplacement, ni toute autre perte ou tout autre dommage occasionnés.

Le client initial doit conserver la facture originale datée qui constitue la seule preuve d'achat acceptable.

**Pour obtenir des services relatifs à la garantie, veuillez communiquer sans frais au 1-866-944-1606.**